Videdressing racheté par leboncoin

Le spécialiste des petites annonces leboncoin a annoncé ce mercredi soir l'acquisition de Videdressing. Les collaborateurs de la plateforme collaborative dédiée à l'achat et la revente d'articles de mode et de luxe de seconde main intégreront les locaux du groupe dans les prochaines semaines.

Temps de lecture : minute

---

22 novembre 2018

leboncoin, spécialiste des petites annonces en tout genre créé en 2006 par Olivier Aizac, a annoncé mercredi avoir mis la main sur la plateforme collaborative dédiée à l'achat et la revente d'articles de mode et de luxe de seconde main Videdressing. Une acquisition qui s'inscrit dans une véritable stratégie de spécialisation pour leboncoin. La plateforme s'est également offert AgriAffaires, MachineryZone ou encore A Vendre A Louer ces deux dernières années. Son objectif : ajouter une corde à son arc, en profitant de la force de frappe de Videdressing dans le secteur de la mode.

"*Cela nous permet de mutualiser nos forces respectives, leurs compétences techniques à notre puissance de site généraliste. Videdressing a notamment une expertise très avancée sur des fonctionnalités relatives au paiement et à la livraison. Le partage de connaissances va permettre d'offrir rapidement à nos utilisateurs une meilleure expérience sur nos catégories "mode", qui sont parmi les plus populaires*", explique Antoine Jouteau, Directeur Général de leboncoin.

Les catégories dédiées à la mode représentent en effet près de 2,5 millions de visiteurs uniques mensuels et environ 18% des 28 millions

d’annonces en ligne chez leboncoin. Avec 1 million d’annonces en ligne, 25 000 transactions chaque mois et 3 millions de visiteurs uniques mensuels, Videdressing a, sans aucun doute, de quoi renforcer l'expertise de la plateforme dans le domaine. Le géant des petites annonces l'assure : La marque Videdressing perdurera, tandis que ses collaborateurs rejoindront les locaux du groupe dans les prochaines semaines afin que les deux équipes travaillent main dans la main au développement de nouveaux services.

Article écrit par Iris Maignan